



Découvrir le CDI

Pour compléter cette fiche, tu dois consulter le document disponible sur le portail symbaloo du collège (voir l'adresse dans ton agenda).

CDI signifie Centre de Documentation et d'Information

Qui travaille au CDI ?

Mme [Dubuffet](#) la professeur [documentaliste](#) est là pour m'apprendre à faire des recherches documentaires.

Si besoin, elle peut également m'aider et me donner des conseils.

Le CDI, pour quoi faire ?

- ✓ Je viens au CDI pour être formé à la [recherche documentaire](#) dans le cadre de l'Éducation aux Médias et à l'Information.
- ✓ Je peux utiliser les documents du CDI pour effectuer une recherche d'informations.
- ✓ Je peux consulter la documentation sur les métiers.
- ✓ Je peux lire et [emprunter](#) des documents pour une durée de **15** jours.

Quand peut-on venir au CDI ?

Le CDI est ouvert selon les mêmes horaires que le collège.

Cependant, il est fermé de 11h40 à 12h40 et pendant les récréations de l'après-midi et du mercredi matin.

Les classes qui viennent travailler au CDI sont prioritaires sur les élèves de l'étude.

Pour savoir si je peux venir au CDI,
je consulte l'emploi du temps sur l'[ENT](#) ou sur le panneau d'affichage dans le hall.

Comment faire pour venir au CDI ?

- Je me range **dans la cour à l'emplacement « CDI »** si je souhaite venir au CDI
 - pour lire, travailler, rendre ou emprunter un document *quand je suis en étude*.
 - pour emprunter ou rendre un document le matin, au début de la [récréation](#).
 - à la pause déjeuner à [12h40](#), [12h55](#) ou [13h10](#).
- Si j'ai cours au CDI, je fais comme pour les autres cours.
Selon l'heure de la journée, je me range dans la cour sur l'emplacement CDI ou devant la porte du CDI.

Les règles de vie au CDI

- Le CDI est un lieu de travail. Il faut donc être le plus silencieux possible.
- En entrant au CDI, j'utilise du gel hydroalcoolique
- Avant d'utiliser un ordinateur ou internet, je dois demander l'autorisation à un adulte.
- Il faut prendre soin du matériel et des documents mis à votre disposition. Tout livre perdu devra être remboursé.

Les élèves qui ne respectent pas ces règles pourront être exclus du CDI.